

Procès-verbal n° 2 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	29/09/25
À :	10h00
Présidence :	M. Claude BOUILLET
Présents	Mrs Jean-Marc LAUGIER. Jean-Louis CABARDOS. Thierry GALAUP. François ESPADA.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 1 de la réunion du 1/9/25

INDISPONIBILITES ARBITRES

- Mr MAADOUN D : le 5/10

DEMANDE D'ARBITRES

- O Alès C : match du 4/10
- AS BAGARD : match du : date pas précisée
- GAZELEC GARDOIS : matches des 21/9 et 16/11
- Zephyr DE CONGENIES : match du 21/9
- ES Grau Du Roi : match du 21/9 et du 5/10
- GALLICIAN : match du 21/9

COURRIERS RECUS

- Mme BONFANTI E : concernant sa désignation du 21/9
- Mr GORSKI H : concernant une minute de silence

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Bouillet Claude

Le secrétaire de séance

Mr Cabardos Jean Louis

